

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 15 septembre 2022

Délibération n° 2022-09-06

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 08/09/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 08/09/2022
Qui ont pris part à la délibération	29	

**Présents** : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Caroline GUERAUD ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Chantal ROCHEFORT ; Davy CAMY ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON donne procuration à Nadine DURU en date du 14/09/22

Christine VICENTE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 12/09/22

Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 15/09/22

Cyril DURU donne procuration à Sandrine COELHO en date du 14/09/22

Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 12/09/22

Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 15/09/22

Secrétaire de séance : Nadine DURU

**Retrait de la commune de Ondres du Conservatoire des Landes**

Vu le projet éducatif de la ville d'Ondres,

Vu la délibération 2022-05-02 en date du 5 mai 2022,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention liait la commune et le Conservatoire des Landes afin de favoriser la pratique musicale des ondrains et ondraises. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021.

Avant de valider son renouvellement et pour réduire notamment les contraintes de distance, la commune a étudié l'opportunité de changer son mode d'intervention pour faciliter et encourager encore davantage le développement de la pratique musicale pour sa population. L'école de musique municipale de la Ville de Tarnos propose un large panel de cours dispensés, à proximité immédiate, pour un coût attractif. Dans ces conditions, madame le Maire propose le retrait de la ville du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes à compter de septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché/Publié le 20/09/2022

ID : 040-214002099-20220915-DELIB2022\_09\_06-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 6 voix contre (Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO et Delphine OUVRANS) et 1 abstention (S. ROBERT),

**APPROUVE** le retrait de la commune d'Ondres du Conservatoire des Landes,

**AUTORISE** madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce retrait.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,  
Le 20 septembre 2022  
Le Maire,



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le ...22... / ...09... / 2022

- après télétransmission électronique le ...19... / ...09... / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le 20 / 09 / 2022

*NB : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*



Mairie d'Ondres - 2189, avenue du 11 novembre 1918  
40440 ONDRES  
05.59.45.30.06 / contact@ondres.fr / www.ondres.fr